



## La Charte du programme “Avo'Mentor”

---

Avo'Mentor est un programme de douze mois dont l'objectif est de permettre l'accompagnement de jeunes avocats, démarrant leur activité, par des avocats expérimentés au travers d'une relation d'entraide.

La présente Charte a vocation à servir de guide, au mentor et au mentoré, dans le cadre de la relation qu'ils sont amenés à mettre en place.

### 1. Définitions

**Mentorat** : le mentorat recouvre une relation entre un mentor et un mentoré, ayant pour objectif la création d'un lien de confiance permettant un accompagnement dans le cheminement à caractère professionnel du jeune avocat (mentoré) par l'avocat expérimenté (mentor).

**Mentor** : le mentor est un avocat expérimenté bénéficiant de plus de sept années de pratique du métier, qui souhaite accorder de son temps, en vue de partager avec un jeune avocat (mentoré) le bénéfice de ses expériences dans la profession, afin de l'accompagner dans ses débuts.

**Mentoré** : le mentoré est un jeune avocat ayant moins de cinq années de pratique du métier, faisant ainsi ses premiers pas dans la profession, et qui souhaite bénéficier de l'expérience, des connaissances et des compétences d'un mentor dans le cadre de sa propre réalisation professionnelle.

### 2. Ce que recouvre le mentorat

Le mentorat, c'est :	Le mentorat, ce n'est pas :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un partage d'expériences, de connaissances et de compétences</li><li>• Un lien de confiance qui implique des valeurs de respect et d'écoute mutuels</li><li>• Un programme basé sur le volontariat</li><li>• Une relation sans contrepartie financière</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une relation à sens unique : en effet, tant le mentor que le mentoré s'investissent dans la relation</li><li>• Une relation basée sur des obligations hiérarchiques</li><li>• Un cours particulier ou une formation</li></ul>

### 3. La création des binômes

La création des binômes est réalisée sur la base des réponses fournies par le futur mentor et le futur mentoré dans le cadre d'un questionnaire d'enquête.

Avo'Mentor se base sur ces réponses afin de créer des binômes faisant ressortir des points communs, tels que les centres d'intérêts.

### 4. Les engagements du mentor et du mentoré

Les engagements du mentor	Les engagements du mentoré
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Être à l'écoute du mentoré (qu'il s'agisse de ses difficultés, questionnements etc.)</li> <li>● Partager ses expériences en lien avec les besoins du mentoré</li> <li>● Apporter des conseils dans la réalisation professionnelle du mentoré (considérations déontologiques, administratives, relationnelles etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Être ouvert aux conseils du mentor</li> <li>● Participer à un dialogue à double sens</li> <li>● Préparer les sujets et les demandes qui seront abordés lors des rencontres avec le mentor</li> <li>● Partager ses propres retours d'expérience sur des sujets intéressant le mentor. Dans l'esprit d'un mentorat inversé, le mentoré peut faire bénéficier de sa plus grande sensibilité à certaines tendances affectant la profession (ex: outils numériques, attentes de sa génération vis-à-vis de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle...)</li> </ul>

### 5. Le déroulement du programme Avo'Mentor

- **Durée**

Le programme Avo'Mentor débute à l'occasion d'une soirée de lancement qui aura lieu à l'issue de la création des binômes. Chaque binôme pourra profiter d'une relation mentor / mentoré pour une période de douze mois. Une soirée de clôture sera organisée à l'issue de ladite période.



- **Rencontres des binômes**

Chaque binôme est libre d'organiser ses rencontres, au rythme qui lui convient. Néanmoins, et pour permettre une première rencontre à la suite de la soirée de lancement, le mentoré prendra l'initiative de contacter le mentor, qui choisira le lieu du rendez-vous dans le mois suivant la mise en relation.

Il n'y a pas de nombre minimum de rendez-vous à respecter, mais il est important de mettre en œuvre sa meilleure volonté afin de réaliser les objectifs du programme de mentorat. Cela implique ainsi que les binômes puissent échanger et se rencontrer plusieurs fois au cours des douze mois. Les binômes peuvent, par exemple, se mettre d'accord dès le début du programme sur la fréquence de leurs rencontres, ainsi que sur leurs divers moyens de communication (mails, SMS, téléphone, visio-conférence etc.).

- **Rencontres de la communauté Avo'Mentor**

Chaque binôme fait plus largement partie de la communauté Avo'Mentor, comprenant tous les binômes du programme, et les membres de l'association. Ainsi, les soirées de lancement et de clôture du programme seront l'occasion pour tous les mentors et mentorés d'être réunis, et d'échanger en dehors du cadre des binômes.

Au cours des douze mois du programme, Avo'Mentor fera tout son possible afin de proposer au moins une rencontre supplémentaire entre tous les mentors et mentorés.

## **6. Nos conseils pour un mentorat réussi**

Une expérience de mentorat réussie passe par un dialogue ouvert entre le mentor et le mentoré, où chacun se sent en confiance. Ce lien de confiance se traduit par un respect mutuel et une réciprocité d'implication.

Le mentoré doit être en mesure de s'ouvrir auprès du mentor, de faire part de ses attentes en termes de conseils et de retour d'expérience. Le mentor doit également être à l'écoute, cerner les problématiques du mentoré et tenter d'accompagner au mieux le mentoré.

## **7. Le rôle des membres d'Avo'Mentor**

Nous sommes à votre écoute si, pour une raison quelconque, vous considérez que votre binôme ou que vous-mêmes n'êtes finalement pas en mesure de réaliser les objectifs du programme de mentorat. En effet, le dialogue est important au sein du binôme mais également avec les membres "Avo'Mentor".

Vous pouvez nous écrire à l'adresse [avomentor@gmail.com](mailto:avomentor@gmail.com), en toute confidentialité.